

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	4

<b>Date de la convocation</b>
21 mai 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 05/06/2019
---

<b>et publication le</b> 05/06/2019
-------------------------------------

**L'an deux mille dix-neuf, le 29 mai à 20 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Jean-Luc Edy – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco  
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Christian Henneteau donne procuration à Monsieur Jean-Yves Le Guyader  
Monsieur Alain Marzin donne procuration à Madame Rolande le Borgne

**Demande de soutien de la Région Bretagne**

Le Président expose que, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh a été confié à un délégataire, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) – Abattoir de Rostrenen – au terme d'une procédure de Délégation de Service Public.

Après plusieurs années marquées par des difficultés récurrentes en termes de management, de rigueur administrative et technique, de communication, de gestion... qui ont conduit à l'abattoir à un niveau proche du point de rupture, s'agissant, en particulier, de son équilibre financier, une nouvelle équipe dirigeante s'est constituée, fin 2018, et a, rapidement, donné les gages de son efficacité et de son volontarisme.

Afin d'accompagner ce renouveau, la CCKB a recruté, début mai, un agent contractuel en charge de la valorisation de l'élevage local et, à ce titre, plus spécifiquement affecté au suivi de l'abattoir. Elle s'est, également, engagée, lors du vote du budget primitif, au financement d'un programme de travaux qui, en cumulant les restes à réaliser et les inscriptions nouvelles, permet de dégager une enveloppe de 230 000 € TTC, la CCKB n'étant pas éligible au remboursement de la TVA sur ce budget, ni à la perception du FCTVA.

Cet investissement a, depuis lors, été affiné et porte sur les points suivants :

- Bien-être animal : 18 000 €
- Sécurité alimentaire – réglementation : 84 000 €
- Sécurité des opérateurs/ergonomie/amélioration des conditions de travail : 18 000 €
- Rénovation du bâtiment et des équipements : 110 000 €

Le Président indique que ce dossier fait l'objet d'un regard attentif de la part de la Région Bretagne qui, dans le cadre de sa politique de soutien à une agriculture familiale de qualité, de développement des circuits courts, d'appui aux initiatives publiques émanant des territoires hyper-ruraux... propose d'assumer l'ensemble des coûts inhérents à cette opération de réhabilitation de l'abattoir.

Le Président suggère au conseil de l'autoriser à engager les travaux et acquisitions correspondant aux besoins exposés ci-dessus, à solliciter de la Région Bretagne une subvention couvrant ces dépenses et à signer avec elle la convention prévoyant les conditions de versement de ces fonds.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à engager un programme de travaux de réhabilitation de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh à hauteur de 230 000 € TTC.

Sollicite de la Région Bretagne une subvention de ce montant.

Mandate le Président pour signer avec le Président du Conseil Régional de Bretagne la convention prévoyant les conditions de versement de cette subvention.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

